



## REPORT DES CONGÉS, LA POSTE SE FOUT DU MONDE

La Poste a répondu favorablement à une intervention de la CGT demandant le report des reliquats de congés 2010 jusqu'au 31 mai 2011 (au lieu du 30 avril 2011), en raison des dates tardives des congés de printemps (jusqu'au mois de mai).

Visiblement à La Poste, accorder une mesure qui aide un peu les agents la défrise, au point même de bafouer les règles de La Poste issues des textes législatifs.

En effet dans beaucoup de sites ou directions, La Poste considère que ces reports de 2010 pris en mai 2011 peuvent diminuer les bonis au titre de 2011. Curieusement, peu l'écrivent. C'est la nouvelle manière d'appliquer les règles RH : on bafoue les textes et on applique ce que l'on veut, sans texte sur lequel il pourrait y avoir recours. Au mieux, il y aura une info dans la « feuille de chou » de l'établissement ou de la direction.

### La réglementation est claire :

I. Pour une année donnée, seuls les congés pris **au titre de cette année** ouvrent droits à bonifications (**Extrait du BO du 10 mars 1986**).

II. Le congé annuel acquis au titre de l'année en cours, pris en dehors de la période du 1er mai au 30 septembre de chaque année ouvre droit à l'attribution de 1 ou 2 jours de congé supplémentaire (bonification) dans les conditions suivantes (extrait du guide du chef d'établissement):

- **1 jour de congé supplémentaire** (bonification) si le nombre de jours ouvrés pris hors période est de 5 - 6 ou 7 jours,
- **2 jours de congé supplémentaires** (bonification) si ce nombre est au moins égal à 8. (**Extrait du guide des chefs d'établissement**)

## LA POSTE N'A DONC PAS À CALCULER LES BONIS 2011 SUR LES CONGÉS 2010 POSÉS EN MAI 2011

### ON PEUT SE DEMANDER POURQUOI UN TEL MÉPRIS DES AGENTS :

- Méconnaissance de la réglementation ?
- Déqualification du personnel ?
- Refus des directions de métiers d'appliquer des décisions du siège ?
- Refus de responsable de La Poste d'appliquer une décision faisant suite à une demande de la CGT et qui pourrait paraître la favoriser ?
- Syndrome de la République bananière, chacun fait ce qu'il veut ?
- Et qu'on ne nous ressorte pas GEODE, ce n'est pas un logiciel qui fait la réglementation !

## QUOI QU'IL EN SOIT, RIEN N'EST ACCEPTABLE !

**Pour la CGT, il faut que les choses changent à La Poste et vite.  
Les droits du personnel doivent être respectés.  
Ce dossier montre qu'il faut professionnaliser la filière RH,  
reconnaitre leurs compétences  
et surtout que les services RH soient de proximité.**

## Pour les congés, la CGT revendique :

- le maintien des droits à congés et des règles d'attribution du BRH du 10 mars 1986,
- aucune baisse du nombre de congés quelle que soit la période,
- l'affichage des listes des priorités dans les services dès le début de l'année des tours de congés dès février,
- la possibilité de report de 2 semaines de congés de l'année N à N+1,
- l'embauche de saisonnier (en priorité les fils et filles de postiers) pour permettre le plus grand nombre de congés d'été,
- un volant de 25% minimum dans tous les services,
- le maintien des 4 RE pour tous (prise en charge du jour de solidarité par La Poste) et l'intégralité des bonis (1 ou 2),
- le droit au week-end: arrêt de la banalisation du travail du samedi, maintien et élargissement du samedi sur deux, des repos de cycles.



**Si vous êtes victimes des décisions de La Poste, faites une requête auprès de votre directeur d'établissement et remettez un double à un militant de la CGT.**

## Construisons ensemble le Syndicat du 3<sup>ème</sup> Millénaire

### Bulletin d'Adhésion

**Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés  
du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT  
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex**



Mme  Mlle  Mr NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse (1) \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée (2) : \_\_\_\_\_

Poste  Télécom  Filiale  Opérateur privé

Grade Reclassement \_\_\_\_\_ ou Grade Reclassification \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_ Niveau \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Indice \_\_\_\_\_

Contractuel de droit public : Grade \_\_\_\_\_ Contractuel de droit privé : Grade \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_ Niveau \_\_\_\_\_

N° de Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : \_\_\_\_\_ Date de Naissance : \_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ année

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature :

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI  NON

Je désire participer à un stage d'accueil OUI  NON

Porter une croix si nécessaire

(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile

**Codifications**  
(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept :

Bureau :

Grade :

Poste

Télécom

Catégorie :

SG

DAT

Cial Gest

Technique

Cadres

Retraités

CFA/CFC/CPA

DOM

